



LETTRE D'INFORMATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

L'État et VOUS

Saint-Pierre-et-Miquelon

Editorial



Dans le cadre de la coopération régionale franco canadienne, le 8 mars, le consul général de France à Moncton, M. Gilles Courrègelongue m'a reçu avec la délégation de Saint-Pierre-et-Miquelon. J'ai rencontré M. Michel Tetu, « directeur général commerce et investissement » au siège de l'agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) avec qui j'ai signé, en tant que coprésident, le protocole d'entente entre les deux entités que sont la préfecture et l'APECA.

La coopération régionale a développé les échanges entre les provinces canadiennes maritimes et l'archipel, notamment, dans le cadre de la santé avec les évacuations sanitaires vers le Canada ou dans la simplification des déplacements entre les deux pays avec la suppression de la présentation du passeport favorisant les échanges culturel, sportif ou économique.

Le domaine de la formation intéresse particulièrement l'archipel. Les visites de plusieurs établissements de formation ont permis de découvrir un potentiel dans la diversification du cursus des élèves ou dans l'accroissement de savoir-faire des artisans de l'archipel. La section hôtellerie restauration du lycée Émile Letournel et celle de l'institut culinaire et de recherche en matière

d'industrie agroalimentaire du « Holland college » de l'Île-du-Prince-Édouard pourraient engendrer des échanges éducatifs par alternance facilitant l'émulation de cette filière gastronomique.

La capacité de développement dont bénéficie le secteur de l'art par l'intermédiaire du collège des métiers d'art et du design du Nouveau-Brunswick a été appréciée. D'ailleurs, 2011 devrait voir la participation au salon « Atlantic Craft Trade Show » d'Halifax d'artisans insulaires.

Dans le domaine touristique nos voisins canadiens sont friands des traditions françaises. La CACIMA envisage la commercialisation de produits artisanaux. Le comité régional du tourisme et le Francoforum vont étendre leurs zones de prospections vers l'Acadie et la mission « expo Acadie » qui se tiendra chez les Cajuns de Louisiane en avril.

Les canadiens perçoivent, aussi, cette coopération régionale comme un accès commercial avec l'Union européenne.

Jean-Régis BORIUS,
Préfet de
Saint-Pierre-et-Miquelon

sommaire

- Cartes nationales d'identité et passeports
- Réforme du permis de conduire
- La délinquance en 2009
- Transport maritime des matières dangereuses
- Monoxyde de carbone l'assassin invisible
- Nominations



La simplification de la procédure de délivrance et de renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports

Afin de répondre à l'incompréhension croissante de nos concitoyens face au nombre et à la nature des documents qui sont parfois demandés lors de la délivrance ou du renouvellement de leur carte nationale d'identité ou de leur passeport, le gouvernement a décidé de simplifier les procédures applicables.

L'ÉTAT SIMPLIFIE VOS DÉMARCHES



Dorénavant, les demandeurs souhaitant renouveler leur carte nationale d'identité plastifiée ou leur passeport biométrique ou électronique n'ont désormais à fournir que les pièces élémentaires, à savoir le formulaire (cerfa), deux photographies et un justificatif de domicile.

Le coût du passeport est fixé à 20 euros pour un enfant et à 40 euros pour un adulte. La carte nationale d'identité est, quant à elle, gratuite.

Le service des affaires juridiques et de la réglementation de la préfecture est à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Jean-Christophe MONNERET

Chef du service des affaires juridiques et de la réglementation

La réforme 2010 du permis de conduire

Une importante réforme du permis de conduire vient d'être engagée par le gouvernement avec l'objectif de raccourcir les délais et de le rendre plus accessible et plus sûr.

Un permis de conduire moins long

- suppression du délai d'un mois entre l'enregistrement du dossier à la préfecture et la présentation à l'épreuve théorique générale (Code). Localement, cette mesure pourra permettre aux étudiants de présenter les épreuves pendant leurs vacances dans l'archipel ;
- suppression de la durée maximale de l'apprentissage anticipé de la conduite AAC (accessible à partir de 16 ans) qui était auparavant de 3 ans.

Un permis de conduire plus accessible

- des mesures financières pourront être mises en place pour soutenir les candidats les plus en difficulté pour qui l'obtention du permis permet d'accéder à un emploi ;
- la nouvelle formule de conduite supervisée, permettra aux candidats de plus de 18 ans de préparer l'épreuve de conduite à meilleur coût.

Un permis de conduire plus sûr

- la banque de questions de l'épreuve théorique générale a été profondément remaniée. Si le candidat doit toujours répondre à 40 questions tirées au sort, celles-ci seront désormais issues d'une banque de données qui comportera 638 questions abordant maintenant aussi les thèmes liés au développement durable et au respect des autres usagers, notamment les plus vulnérables. Ces changements entreront en vigueur courant avril ;
- le Code est toujours valable 3 ans, même en cas de changement de filière ou de catégorie de permis.

L'épreuve pratique quant à elle, toujours d'une durée de 35 minutes, évolue vers un véritable bilan de compétences. La nouvelle grille d'évaluation et le déroulement de l'épreuve sont expliqués plus longuement sur le site Internet de la direction de l'équipement (www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr).

Localement, cette mesure prendra effet le 3 mai 2010.



La situation dans l'archipel

L'épreuve théorique est déjà plus accessible sur l'archipel qu'en métropole (possibilité de se présenter toutes les trois semaines jusqu'à présent et ceci sans frais supplémentaires). Un avantage qui a malheureusement un effet néfaste chez certains candidats qui prennent cette épreuve à la légère ; ils se présentent avec une insuffisance de préparation et le nombre de candidats absents est considérable (près de 11%).

Pour le respect de tous, nous conseillons donc aux candidats de se préparer correctement et de se présenter systématiquement aux séances d'examen auxquelles ils sont inscrits.

Dans ces conditions, la nouvelle réforme pourra faciliter et accélérer l'obtention du permis pour tout candidat, dans l'archipel comme en métropole.

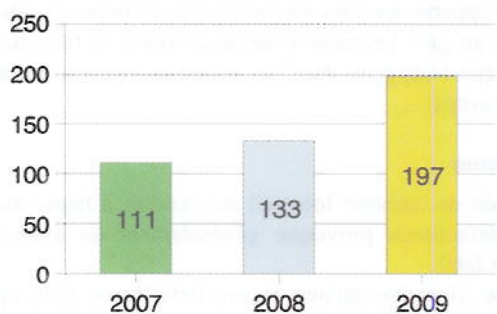
Yann ENGUEHARD

Responsable de la cellule éducation routière

Les chiffres de la délinquance 2009

Les résultats statistiques gendarmerie de la délinquance 2009 sont en hausse (cf graphe 1).

Graphe 1 : évolution des crimes et délits depuis 2007

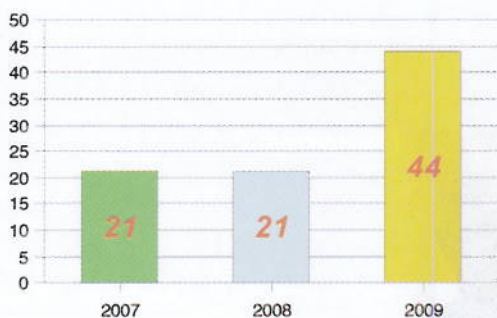


Pour autant, cette tendance reste maîtrisée et il n'y a pas sur l'archipel une augmentation significative du sentiment d'insécurité.



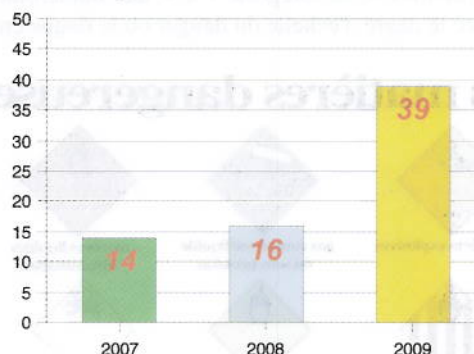
En effet, le nombre d'infractions relevées sur initiative des gendarmes passe de 21 à 44 (cf graphe 2).

Graphe 2 : évolution des infractions relevées sur initiative depuis 2007



Cet effort concerne prioritairement le domaine de la lutte contre le trafic et l'usage de produits stupéfiants (cf graphe 3).

Graphe 3 : évolution de la part des affaires de stupéfiants sur les initiatives depuis 2007



Comme l'année précédente, la gendarmerie de l'archipel a développé ses partenariats pour lutter encore plus efficacement contre les violences intra-familiales dont les victimes sont majoritairement de jeunes enfants et des femmes. Un accueil spécifique à la brigade et des relations de confiance ont permis des progrès considérables permettant définitivement de solder pour certaines victimes un passé bien malheureux.

Enfin l'accidentologie sur l'archipel reste faible (cf tableau). Le comportement exemplaire lors des fêtes de fin d'année des automobilistes et un dispositif gendarmerie dissuasif ont permis à chacun de rester dans l'allégresse.



Tableau : Les chiffres de l'accidentologie depuis 2007

	ACCIDENT	TUES	BLESSES
2007	2	0	2
2008	2	0	2
2009	4	0	4

Pour 2010, les efforts seront maintenus contre le trafic et l'usage de stupéfiants, la délinquance économique et financière, les violences de toute nature et les comportements dangereux au volant.

Philippe GUISET

Commandant la gendarmerie pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Transport maritime des matières dangereuses

Dans le port de Saint-Pierre, comme dans tout autre port, la manutention et le transport des marchandises dangereuses sont réglementés par le code IMDG (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses) et par le RPM (Règlement pour le Transport et la Manutention des marchandises dangereuses dans les ports français).

Ces matières sont soumises à déclaration auprès de la capitainerie du port, où des formulaires sont à disposition. Les produits dangereux sont étiquetés et classifiés de la catégorie 1 à 9, une numérotation qui n'a rien à voir avec le degré, l'échelle du danger ou le risque encouru.

Les matières dangereuses



De plus localement, la durée d'entreposage de ces marchandises sur les dépendances du port est réglementée par l'arrêté préfectoral n° 230 du 28 avril 2005 dont l'article 13 stipule qu'il est « strictement interdit de laisser séjourner sur les quais et terre-pleins du port les marchandises dangereuses, explosives et inflammables au-delà du temps nécessaire à leur enlèvement ; en aucun cas ces marchandises ne pourront séjourner entre le coucher et le lever du soleil, ainsi que les dimanches et jours fériés ».

Le non-respect de la réglementation peut être puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amendes selon l'article L342-1 du code des ports maritimes.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à la capitainerie du port de Saint-Pierre au 41 09 74.

Enrique PEREZ
Commandant du port de Saint-Pierre

L'intoxication par le monoxyde de carbone n'est pas une fatalité et ne doit, en principe, jamais survenir, pour peu que l'on observe quelques règles très simples :

- ne pas obstruer les grilles de ventilation ;
- ne pas calfeutrer les voies d'aération ;
- faire entretenir sa chaudière par un professionnel ;
- faire réviser tous les chauffages qui utilisent une combustion à base de carbone (gaz, pétrole, charbon), ainsi que les chauffe-eau ;
- faire ramoner le conduit de cheminée ;
- respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion ;
- ne jamais utiliser un groupe électrogène dans une pièce fermée.

Le problème posé par le monoxyde de carbone, c'est qu'il est à la fois incolore et inodore. On ne sent rien. Sa détection, sauf avec des appareils de mesure spécifique, est donc impossible. Quand les premiers **symptômes** apparaissent, les victimes ne pensent pas forcément à une intoxication au gaz. Le monoxyde de carbone se fixe dix fois plus facilement que l'oxygène dans les globules rouges, entraînant une asphyxie du corps.

Les symptômes

Le monoxyde de carbone lorsqu'il est produit à haute dose par un chauffage défectueux provoque généralement un évanouissement instantané et fatal.

En revanche, il arrive qu'une légère défaillance d'un appareil de chauffage ne génère qu'une faible mais régulière quantité de gaz mortel. Les personnes exposées présentent alors des symptômes récurrents comme **des maux de tête, des nausées ou des vertiges**. Dans ce cas et lorsque ces troubles sont communs à plusieurs membres de la même famille, il convient de consulter immédiatement un médecin.

A la lueur du diagnostic, les familles pourront solliciter l'intervention des pompiers qui sont équipés, dans les centres de secours de Saint-Pierre et de Miquelon, d'un appareil de détection du monoxyde de carbone.

Jean-Michel SALMON
Chargé de mission sécurité civile

Nominations

Préfecture



M. Jean-Christophe MONNERET est le nouveau chef du service des affaires juridiques et de la réglementation de la préfecture depuis le 22 février 2010.

Entré dans l'administration en 1995, il a exercé dans les départements de la Côte d'or, de la Loire, du Rhône puis de la Saône-et-Loire où il occupait le poste de chef du bureau du contrôle administratif (contrôle de légalité, contrôle budgétaire, intercommunalité) à la préfecture de Mâcon.

Douanes



Le service des douanes de Saint-Pierre-et-Miquelon a connu l'arrivée d'un nouveau chef de service qui a pris ses fonctions le 1^{er} février 2010. Il s'agit de M. Dominique DELDICQUE venant de la direction régionale des douanes de Guyane. Il remplace à Saint-Pierre M. Serge

Monoxyde de carbone : l'assassin invisible qui peut tuer en 1 heure !

Inodore, invisible, donc indétectable par l'homme, le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de mortalité par toxique en France. Il agit comme un gaz asphyxiant prenant la place de l'oxygène dans le sang et peut s'avérer mortel en moins d'une heure.

En 2009, ce gaz a été responsable de 4 892 intoxications dont plusieurs décès.